

Accident de LUBRIZOL

le produit de la déréglementation environnementale et de l'affaiblissement du Ministère de l'Écologie

Ce sont les Directions régionales du Ministère en charge de l'Écologie, les DREAL, et leurs Unités Départementales (placées sous l'autorité hiérarchique des Préfets), qui assurent les politiques publiques de prévention des risques et pollutions industrielles.

Le Ministère de " la Transition Écologique et Solidaire " (MTES) emploie 1 607 inspectrices et inspecteurs de l'environnement en charge des activités industrielles "Installations classées pour la protection de l'environnement" (ICPE) en 2018, qui assurent la mission de prévention du risque industriel.

Ces inspecteurs des Installations classées, sont chargés de l'instruction des demandes des industriels : nouvelles autorisations, renouvellements, modification d'installations

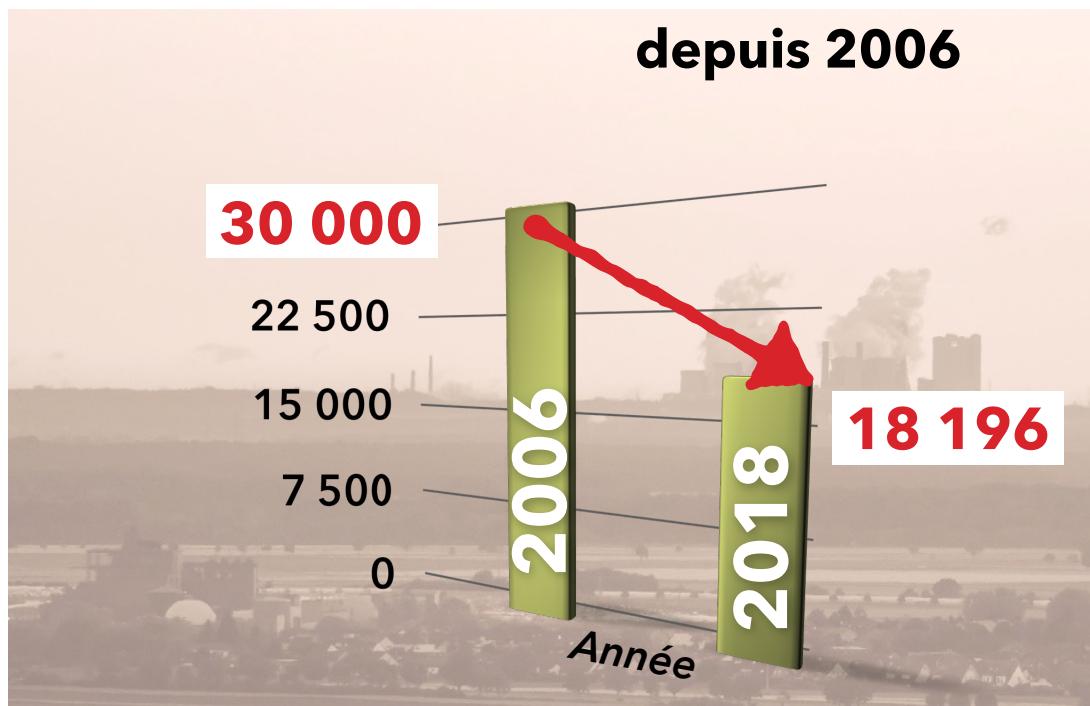
... et des inspections régulières permettant de vérifier la conformité des entreprises à la réglementation environnementale.

Malgré le caractère essentiel de leurs missions pour la sécurité publique et l'environnement, les services de prévention des risques industriels des DREAL et leurs Unités départementales, y compris les Inspecteurs des installations classées n'ont pas échappé aux baisses d'effectifs massives enregistrées au Ministère de l'Écologie, et aux restructurations successives.

Réduction des effectifs



Le nombre d'inspections effectuées est en baisse constante depuis 2006



INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT



Lubrizol est le sommet de l'iceberg ! D'autres accidents sont à prévoir.

Réduction des effectifs vont de pair avec simplification de la réglementation environnementale

On constate que le nombre d'établissements relevant du régime du simple enregistrement, est en hausse constante au détriment de celui d'autorisation, en raison de l'abaissement des seuils d'un grand nombre ([nomenclatures de la réglementation environnementale](#)).

Autre exemple de "simplification", le périmètre des projets soumis à Évaluation Environnementales préalable de l'Autorité Environnementale du MTES, indépendante des Préfets et des DREAL est réduit par décret en 2018.

Cette mesure a permis à Lubrizol - Rouen d'augmenter ses capacités de stockage de produits chimiques et dangereux sans cet avis de l'autorité environnementale indépendante¹.

L' "auto-contrôle" par les industriels devient ainsi de plus en plus la norme.

Les inspecteurs de l'environnement (en charge des Installations classées pour la protection de l'environnement ICPE) ont effectué 18 196 inspections en 2018, un chiffre en baisse constante depuis 2006 où le nombre

d'inspections s'élevait à 30 000².

L' « auto-contrôle » par les industriels devient ainsi de plus en plus la norme.

Malgré le professionnalisme et la forte implication de ces agents dans leurs missions de contrôle, c'est ainsi que les risques d'accidents et de pollution industrielle augmentent au fur et à mesure de l'affaiblissement (politique, réglementaire, organisationnel, humain et financier) des services de contrôle de l'État.

1. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/lubrizol-rouen-stockage-produits-dangereux-autorisation-prefet-evaluation-environnementale-etude-dangers-34125.php4>

2. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/ICPE-installations-classees-statistiques-chiffres-2018-33080.php4>

destruction des services de l'Etat...

Aujourd'hui la "réforme de l'Etat" va une fois de plus affaiblir les services en charge de prévisions des risques et pollutions industriels des DREAL, et leurs Unités Départementales avec la poursuite du renforcement du pouvoir des préfets, l'arrivée massive d'agents non-fonctionnaires, mesures qui vont finir par enlever tout pouvoir d'intervention des agents du ministère de l'Ecologie sur le terrain.

La remise en cause des DREAL, les fusions d'Unité départementales en bi-départementales, les restructurations à venir achèveront de détruire le dispositif actuel de prévention des risques industriels.

Les suppressions massives de postes au Ministère de l'Ecologie n'épargneront pas ces services (pour rappel 1769 supprimés en 2020 - 4961 postes soit 5 % des effectifs actuels d'ici 2022 supprimés au Ministère en charge de l'Ecologie).

Bref avec la destruction en marche des Services publics, du statut du fonctionnaire et la confiance aveugle dans les multinationales, la politique de Macron met en danger la capacité d'intervention et de régulation de l'Etat, notre environnement et notre santé !

Assez de la confiance aveugle dans les multinationales

Avec la CGT créons un front uni pour exiger :

- Le renforcement des législations environnementales
- Un Ministère de l'Ecologie indépendant et renforcé à tous les niveaux
- Des investissements publics massifs pour une transformation écologique rapide couplée à un changement de société vers plus de solidarité : hausse des salaires pour une consommation responsable, baisse du temps de travail à 32 h, retraite à 60 ans ...